



Monsieur Fernand ETGEN
Président
Chambre des Député.e.s
Luxembourg

Luxembourg, le 29 juillet 2022

Monsieur le Président,

Par la présente et conformément à notre règlement interne, je me permets de poser une question parlementaire à Monsieur le **Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural** au sujet de la protection des animaux.

La loi luxembourgeoise sur la protection des animaux est une des législations les plus modernes d'Europe en matière de protection des animaux. Or, récemment certaines associations de protection des animaux ont critiqué que cette loi ne serait pas mise en œuvre de manière adéquate. Selon les associations, l'application de la loi serait contrôlée de manière insuffisante.

De plus, ils notent qu'il y a un manque à combler au niveau des infrastructures pour héberger les animaux saisis, confisqués voire abandonnés, surtout dans le Nord du pays, les refuges existants étant surchargés. Les animaux avec des problèmes comportementaux seraient régulièrement euthanasiés, également en raison du manque d'infrastructures appropriées.

Par ailleurs, la gestion des chats sauvages poserait problème, étant donné que la loi exige leur stérilisation et leur marquage par le biais d'une puce électronique, ce qui représenterait une charge financière non négligeable pour les associations.

Dans ce contexte, je me permets de poser les questions suivantes :

- 1. Comment Monsieur le Ministre se positionne-t-il par rapport aux doléances exprimées par les associations ? Quels moyens considère-t-il mettre en œuvre afin de renforcer l'application de la loi sur la protection des animaux et de mieux la contrôler ?**
- 2. Quelles mesures additionnelles pourraient-êtré mises en place afin d'améliorer la gestion des chats sauvages, notamment au niveau du financement de la stérilisation et du marquage des chats ? Existe-t-il des coopérations entre le Ministère et les communes à cet égard ?**

3. **Monsieur le Ministre considère-t-il mettre en place un refuge animalier (Gnadenhof) pour les animaux avec des troubles comportementaux qui aujourd'hui sont souvent euthanasiés ?**
4. **Sachant qu'un bon nombre de personnes s'achètent un animal de compagnie sans considérer les implications d'une telle décision, Monsieur le ministre n'est-il pas d'avis qu'il faudrait-il renforcer la sensibilisation sur les responsabilités et coûts liés à l'acquisition d'un animal domestique ?**

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations les meilleures.



Chantal Gary
Députée